

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS**

**3ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019**

**Séance du 26 juin 2019**

**CD20190626\_9  
id. 4617**

*Le 26 juin 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30  
Quorum :16*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à M. BEQ)*

*Absent(s) :*

*M. ASTRUC*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

**DÉLIBÉRATION**

**BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

En application des articles L1612-12 et L3312-5 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée, le compte administratif pour l'exercice 2018 tel que présenté en annexe.

Ce document est exprimé en M52, c'est-à-dire dans la même nomenclature budgétaire et comptable que les prévisions inscrites au budget primitif et dans la décision modificative.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.3312-5,

Après en avoir délibéré et procédé au vote au scrutin public par appel nominal,

### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve le compte de gestion 2018 établi par le Payeur départemental, comptable public du Département ;
- Approuve le compte administratif 2018 tel que présenté en annexe ;
- Approuve les résultats de l'exercice 2018 qui sont en parfaite concordance avec ceux du compte de gestion du Payeur départemental ;
- Affecte le résultat de fonctionnement de la manière suivante :
  - 20 487 975,30 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068),
  - 17 959 092,65 € en section de fonctionnement (compte 002).

Ont pris part au vote du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2018 :

M. ALBUGUES, Mme BARÈGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIÉ, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HÉBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIÉ et M. WEILL.

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental, et sous la présidence de Madame Marie-José MAURIÈGE, 1ère vice-Présidente du Conseil départemental.

Nombre de votants : 29

Pour l'adoption : 16

Avis contraire : 8

Abstentions : 5

Adopté à la majorité

Le Président ,

Christian ASTRUC